

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 4 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Roger PEDOJA pour Eva ARTETA-CRISTIN ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Guillemette DEBORDE pour Gisèle COIN.

Absent excusé :

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Florian JEDYNAK.

Objet : Motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire démissionnaire de Saint-Brévin-Les-Pins

Auteur : JC BESSY-MALPEYRE

Rapporteur : Eric BELLOT

À la suite de l'annonce de la démission du maire de Saint-Brevin-les-Pins (44), dont le domicile a été visé par un incendie criminel en mars, le Conseil municipal de Neuville souhaite témoigner son soutien à Yannick Morez.

Sa démission répond à une nouvelle manifestation de la violence à laquelle doivent de plus en plus faire face les élus dans l'exercice de leur mandat. Ces pressions et agressions qu'ils subissent, y compris par des groupes organisés comme en l'espèce, mettent en cause tout leur équilibre de vie, personnel, familial et professionnel. C'est inacceptable.

Dans ces circonstances, les élus locaux doivent être soutenus par des actes, et non seulement des paroles encourageantes. Comme l'Association des Maires de France l'a écrit aujourd'hui, « entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence. »

Nous relayons son appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE

- **D'adopter** la motion ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 11 mai 2023

**Le secrétaire,
Florian JEDYNAK.**



**Le Maire,
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 17/05/2023
- Publication par voie électronique le 17/05/2023